



Niederanven, le 2 octobre 2025

APPEL À CANDIDATURES

En application des dispositions des articles 10 à 14 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, il sera procédé lors d'une prochaine séance du conseil communal à la nomination

d'un membre représentant la commune de Niederanven au conseil d'administration de l'office social des communes de Betzdorf, Junglinster et Niederanven (Centrest)

à l'occasion du renouvellement partiel du conseil d'administration.

Seront admis à concourir les candidats (m/f) âgés de 18 ans au moins et en possession des droits civils et politiques du Grand-Duché, c'est-à-dire remplir les conditions légales pour être éligibles au conseil communal de la commune de Niederanven.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent être parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni être unis par les liens du mariage ou d'un partenariat.

Le dernier délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 21 novembre 2025. Les candidatures sont à adresser au Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven, munies des pièces suivantes :

- un extrait des registres de la population ;
- un extrait d'inscription aux listes électorales de la commune de Niederanven.

Des renseignements supplémentaires peuvent être demandés au secrétariat communal, tél. : 34 11 34 – 46.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

Fréd Ternes



le secrétaire,

Bob Scholtes

